

## **RAPPORT N° 454 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 25 AOUT 2024**

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 17 au 24 août 2024 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au cours de cette période, au moins deux (2) personnes ont été assassinées dans les provinces de Makamba et Ngozi.

Le rapport déplore aussi les cas de quatre (4) personnes qui ont été arbitrairement arrêtées et détenues dans les provinces de Bubanza et de Ngozi et en mairie de Bujumbura ainsi que ceux de deux (2) personnes qui ont été enlevées dans la province de Rumonge et en mairie de Bujumbura.

### **1. Atteintes au droit à la vie**

- Dans la nuit de lundi 19 août 2024, un présumé voleur connu sous le nom d'Audace Ngendahayo, âgé de 52 ans, a été assassiné, puis décapité, par des Imbonerakure<sup>1</sup> sur la colline de Rugajo de la commune de Mugina, en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des sources locales, des Imbonerakure ont retrouvé ce père de sept enfants dans une bananeraie de cette localité et lui ont immédiatement asséné plusieurs coups de machettes, avant de lui couper la tête.

Les mêmes sources ont précisé que le défunt a été enterré sur-le-champ par des Imbonerakure sur l'ordre de l'administratrice communale de Mugina, Julienne Ndayihaya, sans la participation des membres de la famille de la victime.

---

<sup>1</sup> Membres de la ligue des jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD (Conseil National de Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie).

SOS-Torture Burundi déplore le comportement barbare de certains Imbonerakure qui se croient tout permis car bénéficiant d'une impunité presque totale pour tous les crimes qu'ils commettent régulièrement. Elle demande aux autorités policières et judiciaires de la localité d'ouvrir une enquête crédible pour identifier tous les auteurs du crime et les punir conformément à la loi.

- Dans la petite matinée de mardi 20 août 2024, le corps sans vie d'un jeune homme connu sous le nom de Cédric Nkeshimana, âgé de 23 ans, a été découvert par des passants, pendu sur un manguier, au quartier de Makamba II situé au chef-lieu de cette province du sud du Burundi.

Selon des sources locales, Cédric Nkeshimana venait de terminer ses études dans une école des infirmiers et travaillait dans une pharmacie du chef-lieu de la province. Des témoins de la découverte macabre ont affirmé que le corps du défunt ne présentait pas de blessures et ont estimé que Cédric Nkeshimana a été tué ailleurs et que son corps a ensuite été pendu à cet endroit par ses bourreaux pour simuler un suicide et ainsi fausser toute enquête subséquente.

SOS-Torture Burundi demande l'ouverture d'une enquête pour élucider les circonstances du décès de Cédric Nkeshimana et identifier les auteurs du crime afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi.

## **2. Atteintes au droit à la liberté de mouvement : arrestations et détentions arbitraires**

- Dans l'après-midi de lundi 19 août 2024, deux jeunes gens, Eric Mayeye, âgé de 31 ans, et Derrick Vyizigiro, ont été arbitrairement arrêtés sur la colline de Buringa de la commune de Gihanga, en province de Bubanza (nord-ouest du Burundi) par un certain Emery Badogo, membre influent du parti CNDD-FDD dans cette commune, en complicité de certains policiers qui étaient avec lui, et ont été conduits à bord de son véhicule vers une destination inconnue.

Selon des témoins, avant leur arrestation arbitraire, Eric Mayeye et Derrick Vyizigiro ont été ligotés et violemment battus par ces policiers sur l'ordre d'Emery Badogo.

SOS-Torture Burundi a appris plus tard que les deux jeunes gens ont été conduits au cachot de la commune de Gihanga où ils sont arbitrairement détenus.

Elle dénonce l'arrestation et la détention arbitraires d'Eric Mayeye et de Derrick Vyizigiro qui ont été opérées par une personne n'ayant aucune qualité ou pouvoir de privation de liberté. Elle demande la libération immédiate de ces deux jeunes gens et la poursuite pénale d'Emery Badogo afin qu'il soit puni conformément à la loi.

- Dans la journée de mercredi 21 août 2024, un jeune homme connu sous le nom de Ferdinand Mpawenimana, âgé de 32 ans, a été arbitrairement arrêté au quartier de Songa de la zone de Kamenge, dans la commune de Ntakangwa de la mairie de Bujumbura (ouest du Burundi), par le responsable de la ligue des jeunes Imbonerakure dans cette zone, Jimmy Ndayishimiye.

Selon des témoins, Ferdinand Mpawenimana, originaire de la colline de Murayi de la commune de Giheta, en province de Gitega, a été arrêté sans aucun motif connu au moment où il exerçait son métier de cordonnier et a été conduit dans un premier temps au cachot de la zone de Kamenge, avant que des agents du SNR (Service National de Renseignement) n'arrivent pour le conduire vers une destination inconnue.

SOS-Torture Burundi déplore la recrudescence de cas d'arrestations arbitraires opérées sous forme d'enlèvements dans le silence assourdissant des autorités du pays, ce qui encourage les auteurs de ces pratiques illégales au cœur de nombreuses autres formes de violations graves des droits humains au Burundi. Elle demande aux autorités du SNR de révéler le sort et le lieu de détention de Ferdinand

Mpawenimana, également militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté), aile du député Agathon Rwasa, et de le remettre en liberté sans délai.

- Dans la matinée de jeudi 22 août 2024, un homme connu sous le nom Jean Ndorukwigira, âgé de 69 ans, a été arrêté par des policiers à son domicile sur la colline de Rubari de la commune de Busiga, en province de Ngozi (nord du Burundi) et a été conduit au cachot de cette commune situé dans la localité de Mihigo.

Selon des sources locales, Jean Ndorukwigira qui travaillait à la même commune de Busiga avant sa récente retraite, a été arrêté sur un mandat du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Ngozi, Alfred Franck Ngomanziza, dans une affaire civile relative à une dette d'un montant d'un million deux cent mille francs burundais (1.200.000 Fbu) que son fils, Celeus Ndiokubwayo (âgé de 38 ans), n'avait pas pu rembourser, en plus des intérêts mensuels générés à raison d'une somme de deux cent mille francs burundais (200.000 Fbu) par mois. Les mêmes sources ont révélé que, se trouvant dans l'impossibilité de rembourser la dette qu'il avait contractée, Celeus Ndiokubwayo avait préféré fuir son pays natal. Ainsi, son père a été arbitrairement arrêté et détenu pour le contraindre à rembourser cette dette pour le compte de son fils !

SOS-Torture Burundi déplore la privation arbitraire de liberté à Jean Ndorukwigira opérée de surcroît par un procureur qui devrait plutôt être le rempart du respect des droits et libertés des citoyens dans sa circonscription. Elle demande la cessation de la détention arbitraire et la libération immédiate et sans condition de la victime détenue au mépris de la loi.

### 3. Cas d'enlèvements ou de disparitions forcées

- Dans l'après-midi de lundi 19 août 2024, vers 18 heures, un jeune homme connu sous le nom de Wivin Mpundu (voir sa photo ci-dessous), âgé de 26 ans, a été enlevé au chef-lieu de la commune et province de Rumonge (sud-ouest du Burundi)

par deux policiers qui l'ont conduit à bord de leur motocyclette vers une destination inconnue.



Selon des sources en provenance de sa famille, Wivin Mpundu avait fui le Burundi vers le Rwanda en 2015, mais il s'est rapatrié depuis 2023.

SOS-Torture Burundi a appris plus tard que le jeune homme Wivin Mpundu a été relâché par la police et qu'il se trouve actuellement au sein de sa famille.

- Dans la nuit de vendredi 23 août 2024, vers 22 heures, un homme connu sous le nom de Léonidas Bitama (voir sa photo ci-dessous), âgé de 50 ans et natif de la colline de Ruzibazi de la commune de Mukike, en province de Bujumbura (ouest du Burundi), a été enlevé du Mess des officiers, garnison de Bujumbura, par des hommes non identifiés qui l'ont conduit contre son gré vers le lieu communément appelé Chanic, dans la même ville de Bujumbura.





SOS-Torture Burundi a appris que Léonidas Bitama a réapparu le lendemain dans l'après-midi et qu'il a pu regagner sa famille.

Elle déplore la violation éhontée des règles pertinentes du code de procédure pénale qui disposent notamment que « *tout officier de police judiciaire ou le magistrat sous le contrôle duquel il agit a l'obligation d'informer la famille de la personne gardée à vue ou toute autre personne intéressée de la mesure dont elle est l'objet et du lieu de la garde à vue* » (article 36, al. 1<sup>er</sup>).

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.